

Changement de statut etudiant vers vie privée vie familiale

Par Milsou

Bonjour,

je souhaite avoir des informations concernant les demandes de changements de statut d'étudiant vers Vie privée vie familiale pour cause de Pacs avec des preuves de communautés de vie de plus d'un ans

en effet j'ai un statut étudiant, j'ai obtenu mon master II en 2008, depuis l'été de cette même année j'habite avec ma copine (française) avec qui je me suis Pacsé il ya moins d'un mois. nous avons un preuve de communauté de vie d'un ans (avec les fiches de pays de ma copine.

je souhaite déposer une demande de changement de statut et je souhaite savoir si la préfecture peut me refuser cette demande et que seront les conséquences d'un tel refus sur mon titre de séjour actuel.

en vous remerciant d'avance

cordialement
MB